



COMMUNIQUE

Le ministre de la sécurité et de la protection civile, communique :

Depuis la fin du mois de novembre, le ministère de l'environnement et des ressources forestières a lancé officiellement la campagne nationale 2022-2023 de lutte contre les feux de végétation.

Cette pratique consiste à brûler des parcelles débroussaillées ou non qui engendre souvent des feux de végétation incontrôlés et constituent un risque majeur en ce qu'ils occasionnent d'importants dégâts matériels et parfois des pertes en vies humaines.

Le Ministre de la sécurité et de la protection civile invite tous les acteurs impliqués dans la gestion des risques de catastrophes et particulièrement les comités anti-feu à une surveillance permanente en vue de prévenir et d'alerter les populations exposées en temps opportun.

Il exhorte, par conséquent, l'ensemble de la population, notamment celle des milieux ruraux, à ne pas céder à la panique.

Il en appelle au sens de responsabilité des uns et des autres pour éviter au mieux ces éventuelles situations d'urgence. Il recommande par ailleurs aux propriétaires de champs ou de plantations de réaliser autour de ceux-ci des pare-feux.

Le Ministre de la sécurité et de la protection civile invite enfin les populations à plus de vigilance en cette période d'harmattan qui souffle sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Lomé, le

06 DEC. 2022

Le Ministre



Général de Brigade Damehame YARK